Implication des Entreprises dans les Projets: Implication en Matiere des Aides d'Etat

Dans le cadre d'un projet, un sujet exerçant une activité d'entreprise (qu'il soit public ou privé, avec ou sans but lucratif) pourrait se trouver dans trois situations différentes: il pourrait être admis comme partenaire; il pourrait être simplement un fournisseur, un prestataire de services ou d'activité; il pourrait enfin bénéficier des aides d'Etat, étant impliqué dans le projet par un ou plusieurs partenaires.

1)Entreprise = partenaire:

Normalement la discipline des aides d'Etat doit être appliquée. Si toutefois l'activité réalisée dans le cadre du projet est mise à disposition de tous les partenaires et les résultats font l'objet d'une large diffusion, sans que le sujet en question n'en tire un profit "personnel", les coûts pourraient être couverts entièrement. Des problèmes pourraient cependant se présenter quant à la modalité de sélection du partenaire "privé".

Le choix pourrait être justifié par le savoir-faire spécifique du sujet dans le cadre du projet; en outre, le fait que ce soit un partenariat dans son ensemble qui réponde à un appel d'offre ne peut être occulté. Dans tous les cas il est nécessaire d'éviter d'insérer dans le partenariat un sujet qui soit un simple fournisseur ou prestataire de services.

2) Entreprise = prestataire de services/fournisseur:

En principe cela ne pose pas de problèmes au niveau d'aides d'Etat, cependant les règles du marché public devront être respectées (le prestataire/fournisseur doit être sélectionné – si les conditions se présentent – par le biais d'un appel d'offre).

3) Entreprise = bénéficiaire final des aides publiques:

L'entreprise n'est pas un partenaire du projet, mais elle peut être impliquée par un partenaire (Institution), en bénéficiant des financements FEDER dans les limites des intensités ou des montants prévus par la discipline des aides d'Etat.

Cependant les règles de la concurrence ne sont pas appliquées quand:

- les entreprises impliquées réalisent des activités de "proximité" (c'est-à-dire quand l'activité réalisée n'est pas dans sa nature en concurrence internationale et que les aides n'ont pas d'incidence sur les échanges entre les Etats membres: par exemple le chauffeur de taxi ou les petites boutiques qui n'appartiennent pas à des chaînes ou à la grande distribution);
- il y a une retombée répandue sur un nombre très élevé d'entreprises (par exemple dans le cas d'initiatives impliquant les associations de catégories).

Quand une entreprise est bénéficiaire des aides d'Etat, la contribution publique pourra être octroyée aux conditions et dans la mesure prévues par les règles communautaires applicables. Cela pourra être effectué soit en application du Règlement (CE) n. 1998/2006, c'est-à-dire en régime "de minimis", soit aux termes du Règlement d'exemption général par catégorie (CE) n. 800/2008, selon les critères indiqués en annexe de l'appel à projet qui identifient les modalités d'octroi des aides d'Etat en exemption aux entreprise participant aux Programme.

Contacts

AUTORITÉ DE GESTION UNIQUE:
Regione Toscana - Direzione della Presidenza - Settore Attività Internazionali
Via Martelli, 6 - 50129 FLORENCE - ITALIE
Tel. +39 055 43829 - 04/14/15 - Fax. +39 055 280 155 - transfrontaliero@regione.toscana.it

SECRÉTARIAT TECHNIQUE CONJOINT:
Via Marradi, 116 - 57126 LIVORNO - ITALIE
Tel. +39 0586 849712 - Fax. +39 0586 849729 - stc@maritimeit-fr.net

CONTACT-POINT CORSE:
Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Affaires Europeennes et de la Cooperation
Hôtel de Région 22, Cours Grandval - BP 213 20187 Ajaccio Cedex 1 - FRANCE
Tél. +33 4 95 51 64 95 - Télécopie +33 4 95 51 44 62 - contact-point@ct-corse.fr

Union Européenne
Fonds Européen de Développement Régional
REGIONE TOSCANA
REGIONE LIGURIA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA
Collectivité Territoriale de Corse

PROGRAMMA DI COOPERAZIONE TRANSFRONTALIERA
ITALIA/FRANCIA MARITTIMO 2007 - 2013

PROGRAMME DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE/FRANCE MARITIME 2007 - 2013

MARITTIMO - IT FR - MARITIME
TOSCANA - LIGURIA - SARDEGNA - CORSE

La Cooperazione al cuore del Mediterraneo
La Coopération au coeur de la Méditerranée

Newsletter - n. 1

Octobre 2009

Quarante-cinq millions d'euro pour financer des projets de coopération entre Toscane, Ligurie, Sardaigne et Corse. L'objectif est de réaliser ensemble d'infrastructures, des réseaux de communication, des projets d'innovation et de protection des ressources naturelles et culturelles. Par ce programme nous souhaitons favoriser le développement d'une initiative commune et montrer que travailler ensemble est possible et que ceci nous aide dans la réalisation d'interventions plus efficaces. Les 45 millions d'euro sont mis a disposition des organismes locaux, des entreprises ainsi que des associations dans le cadre de deux appels à projets: l'un de 30 millions pour les projets définis stratégiques qui restera ouvert jusqu'au 9 novembre et l'autre d'environ 15 millions qui a été clôturé le 12 octobre dernier. L'appel à projets stratégiques encore ouvert concerne: le développement de l'innovation dans le secteur

nautique, la mise en réseau des ports touristiques et le développement de la durabilité environnementale à l'intérieur des ports touristique, la création d'un réseau pour les politiques de protection environnementale et le développement d'une offre commune des sites naturelles et pour la promotion des productions typiques à la fois rurales et marines.

Assessore Massimo Toschi
Regione Toscana

Le Programme de coopération transfrontalière Italie/France "Maritime" 2007-2013 représente pour nos régions une occasion importante d'accroître l'attractivité et la compétitivité des territoires impliqués, en améliorant par la même occasion leur niveau d'intégration économique et sociale. L'outil de la coopération territoriale permet d'allier les meilleures capacités et énergies présentes, pouvant appartenir au monde public ou privé, en créant parallèlement les conditions afin que celles-ci puissent conduire à la réalisation de projets efficaces et innovants pour le développement des territoires. Les extraordinaires ressources environnementales, culturelles et économiques de l'espace maritime haute tyrrhénien sur lesquelles le Programme de Coopération s'appuie, nécessitent l'adoption

Union Européenne
Fonds Européen de Développement Régional
REGIONE TOSCANA
REGIONE LIGURIA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA
Collectivité Territoriale de Corse

de mesures de protection et de valorisation appropriées, sur la base de programmes et de projets d'autant plus élaborés que gérés conjointement par les territoires transfrontaliers.

La Région Ligurie est certaine que les projets simples et, à plus forte raison, les projets stratégiques pourront être les facteurs d'une intégration nécessaire entre les politiques de développement régionales et nationales existantes et les stratégies communautaires pour le bassin de la Méditerranée. Un contexte économique et environnemental extraordinaire, donc, et une attention particulière au capital humain, aux relations, à la valeur de la connaissance produite et partagée comme levier de la croissance, représentent les éléments sur lesquels le succès du Programme "Maritime" se fondera.

Assessore Carlo Ruggeri
Regione Liguria

La Région Sardaigne accorde une importance particulière aux dynamiques du Programme de Coopération Transfrontalière Italie/France "Maritime" 2007-2013 et au développement de réseaux avec les territoires participants des Régions Corse, Ligurie et Toscane. Elle compte favoriser pleinement les potentialités et les connecter de façon synergique aux lignes d'intervention des autres Programmes de

l'Objectif 3 "Coopération Territoriale Européenne" afin de promouvoir des modalités de développement équilibrées et soutenables, en appliquant entièrement le principe de subsidiarité. En pleine conscience de pouvoir exercer un rôle stratégique par rapport à sa vocation méditerranéenne naturelle, la Région Sardaigne soutient avec conviction l'articulation de partenariats à la fois dans le cadre des Programmes Communautaires de Coopération intérieure, tel que le Programme Italie-France "Maritime", et des Programmes de Coopération extérieure, en jouant notamment dans le cadre du Programme "ENPI CBC – Bassin de la Méditerranée" le rôle important d'Autorité de Gestion. Elle compte par conséquent solliciter et soutenir les acteurs du territoire au développement de propositions de projets partagées, afin d'acquérir une compétitivité à l'extérieur. Le Programme Italie-France "Maritime" contribuera de façon significative à favoriser les processus de développement local en consolidant les relations économiques et culturelles avec les acteurs des autres territoires participants.

Assessore Giorgio La Spisa
Regione Sardegna

C'est tout à fait logique que la Corse forte d'un passé riche fait d'échanges et de projets a adhéré à nouveau à cette opportunité que représente le Programme Opérationnel Italie/France "Maritime" 2007-2013. Autrefois sous l'impulsion de Bruxelles, aujourd'hui à l'initiative de nos quatre régions, ce Programme, au-delà de sa dimension financière et opérationnelle, nous oblige à tenir compte tout à la fois de ce qui nous rapproche et de ce qui nous sépare.

C'est donc dans cet espace Nord Thyrrénien qui a donné à l'histoire de la Méditerranée quelques uns de ses plus marquants épisodes, que nous avons-nous, Ligures, Sardes, Toscans et Corses la volonté affirmée de décliner les stratégies fixées par l'Union Européenne mais surtout de coordonner nos différentes politiques régionales souvent inspirées par les défis qui s'imposent à notre environnement commun.

Je demeure persuadé que nous pouvons ensemble avoir l'ambition de faire aboutir sur notre territoire de coopération, demain peut être territoire euro-régional, des projets suffisamment exemplaires pour qu'ils rayonnent dans toute la Méditerranée à l'heure où celle-ci s'est fixé l'objectif de se réunifier.

Conseiller Exécutif Jérôme Polverini
Collectivité Territoriale de Corse

Les Projets Stratégiques - Etat de l'Art

Les caractéristiques des Projets Stratégiques

Le Programme Opérationnel Italie/France "Maritime" 2007-2013 prévoit les "projets stratégiques" comme "typologie complète de projets fortement ciblés sur les Objectifs du Programme, identifiés de manière claire et mesurables". Les Projets Stratégiques devront induire des effets sur les système économique aussi bien durant la phase de réalisation du projet que dans la phase de fonctionnement. Les projets devront également garantir des résultats à long terme.

Organisation de l'opération

La mise en œuvre de Projets Stratégiques devra s'accomplir par le biais d'une Opération Cadre. Il s'agit d'une action de coopération territoriale ayant comme but l'amélioration de l'efficacité des politiques régionales et locales, basée sur une gamme restreinte de thèmes d'intérêt commun, par l'identification et la sélection de projets de dimension plus petites (par exemple, Sous-projets, Action de système, Action pilote). L'objectif est d'investir dans la compétitivité et d'induire des effets multiplicateurs sur le territoire des quatre régions impliquées dans le Programme.

Le I Appel à candidatures concerne cinq thèmes stratégiques: Système transfrontalier de l'innovation dans le secteur nautique, Réseau des ports touristiques pour la durabilité de l'environnement, Réseau de protection de l'environnement, Réseau écologique, Ruralité, Tourisme et Environnement.

Le partenariat

La nature du partenariat et les modalités de son identification revêtent une importance capitale pour la mise en œuvre des Projets Stratégiques. Le partenariat devra présenter des caractéristiques d'importance irréfutable par rapport au thème du projet, définir les responsabilités de gestion de l'activité, garantir la diffusion et la capitalisation des résultats du projet, en impliquant également les opérateurs privés.

Le projet prévoit un Comité de Pilotage ayant un rôle de "gouvernance" de l'ensemble du pro-jet et un Partenariat de Projet Elargi responsable de la mise en œuvre des Sous-projets, des Actions de système, des Actions pilote.

La participation des qua-tre Régions de l'espace de coopération et/ou des Provinces bénéficiera de primes au moment de l'évaluation.

15 Septembre 2009 - Viareggio

Le séminaire de lancement des Projets Stratégiques du Programme européen de Coopération Transfrontalière Italie-France "Maritime" 2007-2013, a eu lieu à Villa Borbone à Torre del Lago. Pour la Toscane, Autorité de Gestion du Programme, auquel participent les régions Ligurie, Sardaigne et Corse était présent l'Assesseur à la Coopération Internationale Massimo Toschi. Au séminaire ont participé plus de 200 personnes représentants du monde des entreprises et des administrations locales. L'Assesseur Toschi a rappelé comme le Programme Transfrontalier a été "créé afin de contribuer à renforcer la cohésion entre les territoires et afin de faire face au défi de la réalisation d'une zone nouvelle dans le Haut Tyrrhénien".

Les Phases de présentation et de sélection

La présentation et la sélection des propositions de projet est structurée en deux phases: la première phase prévoit la présentation et la sélection d'un projet préliminaire tandis que dans la deuxième phase seront évalués les propositions définitives des projets qui auront été retenus dans la phase préliminaire.

L'Appel à candidatures (première phase) a été publié sur le Bollettino Ufficiale della Regione Toscana (BURT) et sur le Site web du Programme (www.maritimeit-fr.net).

Les candidatures devront parvenir au Secrétariat Technique Conjoint du P.O. Italie-France "Maritime", au plus tard avant 16h du 9 novembre 2009. La date d'échéance pour la présentation des candidatures définitives retenues sera publié sur le BURT et sur le Site web du Programme.

Union Européenne
Fonds Européen de Développement Régional
REGIONE TOSCANA
REGIONE LIGURIA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE